



la banque a continuer a compter les interet pendant 11ans

Par **pierrette63**, le **25/01/2012** à **09:29**

bonjour , voila j ai eu une SARL il y a 11 ans et j étai la gérante , suite a une liquidation involontaire le tribunal m a condamner a rembourser ma dettes mais la banque ne ma pas contacter jusqu'à lors.

ils sont transmis la dettes a un huissier mais il sont continuer a faire courir les intérêts qui s élève a 27000€ environ .

Ma question, on t il le droit , ou puis-je demander que mon remboursement soit égal a la somme condamner par le tribunal. je ne fait pas l autruche car de suite j ai demander un échéancier a l huissier mais si s est intérêts n y étais pas j en verrais le bout un jour car je suis désespérer de la somme total qui s élevé a 97580€. merci de m aider .

Par **youris**, le **25/01/2012** à **10:47**

bjr,

le jugement vous condamnant que dit-il exactement au sujet des modalités de remboursement de votre dette, parle-t-il des intérêts ?

sinon il est normal que tant que la dette n'est pas intégralement remboursée, les intérêts s'ajoutent à la dette comme les frais de recouvrement.

avez-vous commencé à rembourser dès le jugement ?

CDT

Par **pierrette63**, le **26/01/2012** à **22:11**

bonjour je vous remerci de votre interer et je pence que malheureusement ils s ont continuer a calculer des interer pendant dit ans et que moi meme ayant deja d autre dettes qui on pris 10 ans a les soldes . il y bien un jugement qui me condane a regler la somme de 71000€ .